



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 104363

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les interrogations de l'union départementale consommation, logement et cadre de vie du Finistère (CLCV) par rapport au projet de loi concernant les syndicats. Très favorable au projet de loi et sur les mesures qu'il contenait, notamment celle d'obliger l'ouverture d'un compte bancaire séparé, elle souhaiterait connaître l'évolution de la mise en application de ce texte. Aussi, elle aimerait connaître quand est prévu l'examen de ce texte.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a, pour ce faire, procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. À ce jour, la nouvelle version de l'avant-projet de loi établie par la chancellerie à l'issue de cette concertation fait l'objet de dernières discussions au niveau interministériel. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché, compte tenu de l'impact de la réforme envisagée sur le secteur de l'immobilier et du logement, à ce que le texte présente un niveau optimal de sécurité juridique pour l'ensemble des consommateurs et professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104363

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3294

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5196